Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Conseil municipal

Séance du 27 décembre 1907

Il y a bien une vingtaine de membres dans la salle lorsque le maire ouvre la séance.

Il parle des secours et subsides ; c'est ainsi qu'on appelle la somme versée pour le monument Faidherbe à Saint-Quentin.

Puis il prie de remercier les membres de la commission de l'Arbre de Noel. Ceux qui approuvent, interroge-t-il.

Quelques mains se lèvent et M. le maire se garde bien de demander la contre épreuve.

On parle ensuite de la passerelle du Fresnoy, on parle, c'est une façon de parler, car M. le maire nous flanque des et cœtera à bouche que veux-tu.

LE CITOYEN COUPEZ profite de l'occasion pour parler du kiosque que l'on veut construire sur le rond point de la place de la Gare.

Nous en parlerons plus tard, hurle les membres de la municipalité.

C'est on ne peut plus urgent, répond COUPEZ car les matériaux sont sur place.

Notre ami était naïf s'il croyait pouvoir discuter avec une majorité comme celle qui étouffe toute discussion.

L'ordre du jour siffle M. Chatteleyn dont la machoire supérieure ne peut se décider à quitter l'autre pour prononcer ces paroles.

M. Motte entend et approuve. Etouffement de première classe, murmure-t-il, à l'oreille de l'adjoint aux automobiles.

Enlevez ça à une allure qui ne sera pas de poule mouillée, riposte l'adjoint.

Et d'un geste superbe, M. Motte clos l'incident. M. Noyelle en reste bouche béante.

Je me servirai de ce geste, semble-t-il dire.

On adopte ensuite tous les rapports de l'administration que M. Motte lit d'une voix monotone, on se croirait à un enterrement.

C'en est un du reste, car on enterre toutes les questions avec une maestria sans pareille.

LA CAISSE DE CHOMAGE

M. Roussel lit son rapport d'un ton pleurard, il se plaint d'avoir été attaqué par les syndicats. Il n'a pas voulu, dit-il, s'adresser aux syndicats car ce sont des syndicats politiques.

C'est tout ce qu'on peut relever dans le pathos de M. Roussel.

Son factum, puisqu'il s'est servi de ce terme, son factum fut haineux. Il insulta la classe ouvrière autant qu'il pouvait l'insulter.

Noyelles et trois chouans applaudissent.

LE CITOYEN BAILLEUL répond. Il regrette que nos camarades Lefebvre et Lepers ne soient pas là. Ils ne prouvaient venir, l'un a sa femme très malade, l'autre est au lit.

Il les remplacera.

Le chômage, dit-il, ne disparaitra qu'avec la société actuelle.

Tout ce que vous allez faire n'est qu'un palliatif.

Il est clair que chaque fois qu'on a essayé de faire quelque chose pour la classe ouvrière les socialistes n'ont pas hésité à voter. Mais il est impossible de suivre M. Roussel et de voter son projet, car derrière son projet il n'y a rien.

Pourquoi, dit-il, n'a-t-on pas interrogé les syndicats, pourquoi ne leur a-t-on pas demandé leur avis.

Lorsqu'on a bâti la chambre de commerce qui coutera à la ville près de cinq cent mille francs, on a demandé l'avis des intéressés.

On aurait dû faire la même chose pour la caisse de chômage. Vous ne l'avez pas fait parce que vous avez peur de la classe ouvrière.

Votre caisse est une caisse électorale s'écrie Bailleul et la classe ouvrière n'avaera pas aussi facilement la pilule quoique vous l'ayez doré.

A Gand les syndicats ont été interrogé...

— Vous ne connaissez pas la question, interrompt M. Roussel.

Et comme BAILLEUL insiste, M. l'adjoint se voit obliger d'avouer qu'à Gand des syndicats ont été admis à participer aux secours de la caisse de chômage.

Cet aveu est ponctué par les glapissements de M. Noyelle qui prend des airs de caniche enragé.

M. Motte pour l'arrêter est obligé de prendre la parole... pour ne rien dire.

Il dit que l'on devra demander des sursis pour le tirage de la loterie.

Si le premier sursis n'est pas suffisant, on en demandera d'autres.

Ainsi pourrait dire M. Motte, nous en arriverons aux calendres grecques.

Le camionneur Dubois bafouille et M. Motte voyant son meilleur soutien dans la mélasse, revient à la charge.

Quand nous verrons, dit-il, que nous n'avons pas affaire à une société de « Bleuzeu », nous donnerons des secours.

Alors riposte BAILLEUL, vous regardez les syndicats ouvriers comme des « Bleuzeu ».

M. LE MAIRE très em...bêté, met aux voix les conclusions d'un rapport qui n'a pas été lu.

Tous les capitalistes lèvent la main.

C'était forcé.

M. Noyelle en glousse de joie.

COMPTABILITE COMMUNALE

Il ne nous reste plus que le projet de budget primitif.

M. Cahtteleyn, très généreux, déclare que M. Motte est un chic type. Nous avons été de bons administrateurs, clame-t-il, et les ouvriers roubaisiens nous doivent bien quelque chose.

Parfaitement M. Chatteleyn. Pour une fois nous sommes d'accord. Ouvriers, petits commerçants, employés, fonctionnaires municipaux, agents de police, contribuables, etc., etc., — il faudrait une page pour les désigner — tous vous doivent quelque chose.

Meslier disait l'autre jour, à la coopérative « La Paix » :

« Si Jésus revenait et voyait l'usage immonde qu'on fait en son nom, je ne sais s'il ne retrouverait pas le fouet dont il se servit pour chasser les marchands du temple, mais je crois qu'il aurait un geste plus prolétarien et chargerait la semelle de son soulier de montrer à ces gens ce qu'il a sur l cœur ».

Il avait deviné, sans doute, votre venimeux factum et lui donnait une réponse.

Le peuple vous doit quelque chose et s'il ne trouve pas un fouet pour chasser les marchands du temple roubaisien, il aura, comme disait Meslier, la semelle de ses souliers pour renvoyer les uns à leur bureau d'avocat, les autres à leur fabrique, les autres aux coulisses du théâtre

Le citoyen Bailleul tient à faire une courte protestation. Ce rapport, dit-il, pourra être servi en période électorale. Nous y répondrons. M. Chatteleyn prétend qu'il a ... C'est très bien. Il n'a rien ajouté à ce femme. C'est très bien. Il n'a rien ajouté à ce qu'il a dit les autres années, nous n'avons donc rien de nouveau à répondre. Les électeurs répondront.

On entend un murmure qui ressemble beaucoup à un grognement.

Sur l'emprunt de six millions qui se trouve à la page 26 du Budget, le citoyen Coupez demande si on ne pourrait pas faire un hôtel des postes très utile, au lieu d'une salle d'exposition inutile.

Toute la bande des majoritards déclare qu'on ne peut faire des virements et l'affaire est enlevée en un clin d'œil.

Sus à l'Hôtel des Postes ! Vive la salle d'exposition !

C'est le sens du vote émis par la majorité.

Le budget est adopté.

Conférence

Aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, salle de la Coopérative « La Paix », **Grande Réunion Publique et Contradictoire**, avec le concours assuré des citoyens H. LEFEBVRE, secrétaire du Syndicat textile de Roubaix, et H. GHESQUIERE, député du Nord.

Ordre du jour : Les grèves du textile à Roubaix ; protestation contre l'arbitraire des arrestations de grévistes.

CHEZ LES TRIEURS

Vu la décision prise le dimanche 15 décembre dernier, à Roubaix, la commission syndicale de Tourcoing a décidé de faire une nouvelle réunion au Maréchal de Coyghem, dimanche prochain 29 courant, Grande-Rue, à Roubaix, à six heures précises du soir, où il sera discuté « de l'organisation ainsi que de la réception des nouveaux adhérents à la section roubaisienne.

La commission espère que tous répondront à son appel et s'y rendront aussi nombreux qu'à la dernière réunion du 22 décembre dernier.

Les trieurs syndiqués au textile sont priés de se munir de leurs livrets.

DANS LA VITRINE

Jeudi, vers six heures du soir, M. Victor Vercaing, domestique de M. Victor Bulteau, camionneur rue du Collège, 164, conduisant un tombereau de charbon attelé d'un cheval.

Arrivé Grande-Place, l'attelage fut entraîné dans la vitrine de M. Dufermont, débitant de tabac. La glace fut rompue, mais heureusement aucun accident de personnes n'est à signaler.

UN DEFOURNEUR BLESSE

Un défourneur, de chez M. Auguste Pennel, entreprenuer, rue de Creny, M. Henri Giline, 3 5ans, demeurant rue de Lannoy, 470 bis, qui était occupé à la briquetterie de la rue Linné, a reçu sur le poignet gauche une brique qui lui fit une plaie contuse.

M. le docteur Lepers qui a visité le blessé a prescrit 25 jours de repos.

EST-CE UNE AGRESSION ?

On a conduit hier à l'Hôtel-Dieu, Jules Cuvelier, 32 ans, marchand de journaux, demeurant, rue Sainte-Elisabeth, qui portait au cuir chevelu, une plaie par écrasement.

Le blessé raconte qu'il avait vendu des journaux. Vers 10 heures, en rentrant chez lui, il rencontra près du quai de M. Cherbourg, trois individus qui voulurent le frapper avec un couteau, mais il est parvenu à parer le coup.

Rentré chez lui, il s'arma d'un bâton et se mit à la recherche de ses agresseurs, qu'il rencontra vers minuit, rue des Longues-Haies. A sa vue, ils prirent la fuite par la rue Neuve et rue de la Gare.

A l'angle de la rue de l'Hospice, il les rattrapa. Pendant qu'il assénait un coup de bâton à l'un d'eux, l'autre lui portait deux coups de matraque sur la tête.

Il se rendit au poste central où on lui dit de porter plainte. Il ne le fit pas, mais comme il commençait à souffrir, il se fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UN COUP DE TOUPIE. — Chez MM. Louis Derville et fils, M. Eugène Nyckes, 29 ans, toupieur, demeurant rue des Anges, 87, a été blessé à l'index et au pouce gauche, par un coup de toupie.

12 jours de repos.

EN POINÇONNANT. — Chez M. Alfred Planquart, M. Georges Kints, 16 ans, serrurier, demeurant rue de l'Avenir 16, à Croix, a eu lieu la 1ère phalange du médius gauche écrasée par un coup de bras de la poinçonneuse.

12 jours de repos.

POUR UN MALADE

Une soirée aura lieu le dimanche 29 décembre, chez le citoyen Arthur Hiltrop, rue Chapelle-Carette, au bénéfice d'un de nos camarades, malade depuis près de huit mois.

Nous n'avons pas besoin de dicter leur devoir aux socialistes roubaisiens. Tous viendront à cette soirée, pour donner une preuve de leur sympathie au camarade qu'il est inutile de nommer, car tout le monde le connait et tous les travailleurs connaissent ses états de service dans la lutte pour l'émancipation de la classe ouvrière.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 27. — On a coté ce matin en Bourse : 5 20 janvier; 5 00 février; 4 95 mars; 4 95 avril; 4 92 mai; 4 87 juin; 4 85 juillet; 4 85 août; 4 87 septembre; 4 87 octobre; 4 87 novembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 20.000 pilos sur juillet à 4 85 ; 5.000 sur juillet à 4 87 ; 5.000 sur août à 4 85. — Total 40.000 kilos.

LUMINOL Savon donnant au Linge une blancheur éclatante

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. — Réunion générale des délégués dimanche 29 courant, à 11 heures et demie.

Election de deux membres pour le Conseil d'administration de la caisse de chômage.

BOUCHEE DE PAIN ET PRET DU COUCHAGE. — Le Comité informe ses généreux souscripteurs annuels, qu'à cause d'un retard imprévu et involontaire dans la confection des reçus 1907-1908, ils ne seront présentés par la Banque Régionale que du 5 au 10 janvier 1908 et les prie de leur réserver bon accueil.

CERCLE MODERNE. — Section Chorale mixte. — Ce soir samedi, à 8 heures et demie précises, mise à l'étude d'un nouveau chœur.

Dimanche, à 2 heures et demie précises, au local, banquet de Sainte-Cécile.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Dimanche 29 décembre, à 9 heures et demie du matin, assemblée générale au siège du syndicat.

Ordre du jour : Rapport de la commission de contrôle. — Question des cotisations. — Divers. — Urgent.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 décembre 1907

Naissances. — Simonne Hennekens, rue Archimède, cour Wobaux, 7. — Yvonne Henneton, rue du Bon Rasoir, 15. — René Lesage, rue de l'Ommelet, 169. — Jean Logeon, rue Blanchemaille. — Henri Leleu, avenue des Villas, maison Planchon, 1. — Luce Leleu, avenue des Villas, maison Planchon, 1. — Jean et Cécile Cornélis, rue des Longues-Haies, cour Jean Frère, 7.

Publications de mariages. — Félix Verfaille, brossier, rue des Fabricants, 26, et Léonie Catteau, sans profession, rue des Fabricants. — Adolphe Binguet, brossier à Iseghem (Belgique), et Eulalie Demuynck, brossière, rue de la Haie, 1. — Léopold Dhont, tisserand, rue des Fleurs, 17, et Alida Vandeghiniste, servante à Marcke (Belgique). — Clément Pirson, sous chef de gare à Blandain (Belgique), et Henriette Marcourt, sans profession à Blandain. — Julien Verbrugghe, rattacheur, rue des Fossés, 96, et Julia Percque, soigneuse, rue de Condé, cour Vroman, 34. — Marcel Dupont, tisserand, rue Lacroix, 124, et Julienne Barenne, parfumeuse à Croix. — Paul Ducarin, chaudronnier en fer, rue des Arts, 242, et Marie Lefebvre, ménagère, rue des Arts. — Jules Devendeville, dessinateur en tissus, rue du Tilleul, 64, et Hélène Tiberghien, couturière, rue de Bourgogne, 21. — Henri Perche, lamier, rue Pierre de Roubaix, et Angèle Desplanques, couturière, rue Choiseul, fort Mulliez, 51. — Jean-Baptiste Dejonghe, mécanicien à Croix, et Célina Reynaert, lessiveuse, rue de l'Alouette, 42. — Gustave Despriet, domestique, rue de Rome, 94, et Mari Moersman, tisserande, rue de France, 72. — Pierre Verleye, piqueur de cartons, rue de la Vigne, cour Spriet Voreux, 4, et Héléna Leclercq, sans profession, rue Newton, 32.

Décès. — Valérie Hinjon, 39 ans, ménagère, rue Daubenton, cour Demeestère, 2. — Charles Lefebvre, 65 ans, appréteur, rue Blanchemaille. — Augustine Derambure, 63 ans, ménagère, rue Darbo, 12. — Suzanne Prouvot, 5 mois, rue de Lannoy, 248. — Gustave Rieberghe, 37 ans, tisserand, rue Blanchemaille. — Narcisse Pouzé, 36 ans, représentant de commerce, rue Daubenton, 49.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LES DIX

Le jour de la Noël, le club musical « Les Dix », a fêté Sainte-Cécile pour la première fois, dans leur salle de répétitions, chez M. Emile Tellier, 131, rue du Congo, au Blanc-Seau. Un banquet avait réuni les sociétaires. Au dessert, deux objets d'art ont été offerts à M. Martial, le dévoué directeur pour le remercier de son dévouement.

A sept heures du soir, un bal de famille a été donné par le Club des Dix.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

La gendarmerie a arrêté Jules Deconinck, 44 ans, cabaretier, né à Courtrai, établi à Mouvaux. Cet homme avait été frappé d'un arrêté d'expulsion en 1882, à la suite d'une condamnation pour coups et blessures.

Il a été conduit à Lille.

LA FRAUDE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, les préposés des douanes du Touquet ont arrêté Georges Philippaert, 28 ans, rattacheur, à Mouscron (Belgique). Cet individu portait une ceinture contenant trois kilos de café vert. Il a été dirigé sur Lille, samedi après-midi.

EN SOULEVANT UN POIDS

Il y a trois semaines, un ouvrier de la fabrique de tapis Lorthiois Leurent et fils, M. Jules Wattine, 41 ans, demeurant rue Dasse, 13, glissa en soulevant un poids.

Souffrant beaucoup, il se rendit vendredi matin chez le docteur Julien, qui le reconnut atteint d'une hernie inguinale droite. M. Wattine sera opéré incessamment. Il devra se reposer pendant un mois.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Dimanche à cinq heures et demie du soir, dans la salle de l'école de musique, M. Lennel, professeur, donnera une conférence accompagnée de projections sur Calais, son rôle économique à travers les âges.

LEURS RENTES

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez E. et P. Pollet, peigneurs, rue de Guisnes, Remy Dhont, 37 ans, surveillant, demeurant à Mouscron, s'est blessé au genou gauche.

15 jours de repos.

ENTRE LE CHARIOT ET LE BATI D'UN METIER. — A la filature Emile Duvillier Wattine, rue du Tilleul, 113, Achille Vanderstraeten, bâcleur, né à Nokère, le 18 mars 1894, domicilié à Montaleux, a été pris entre le chariot et le bâti d'un métier et a été contusionné à la région fessière.

Trois semaines de repos.

EN HEURTANT UNE CORDE DE METIER. — Au même établissement, Emma Depoorter, 13 ans, bâcleuse, demeurant rue St-Antoine, 18, à Mouscron, s'est blessée à l'auriculaire droit.

12 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 27 décembre 1907

Naissances. — Besson Jean, rue Nationale, 11. — Hanton Pierre, rue du Congo, 213. — Vienne Agnès, rue de Paris, 231.

Décès. — Desrousseaux Maria, 53 ans, rue Nationale, 122. — Dupont Victoire, 66 ans, rue du Chateau, 80.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HEM

Le lock-out Bettremieux

Les patrons de plus en plus intraitables veulent remplacer les ouvriers syndiqués par des jaunes

Rien n'est changé dans la situation. Les ouvriers ont continué les « reconduites » aux six ouvrières de la préparation qui avaient continué le travail.

Nous disons six, car la septième en a eu assez ; elle a enfin reconnu qu'elle agissait mal en empêchant les tisserands d'obtenir satisfaction. Espérons que les autres suivront son exemple.

Comme M. Joly l'avait promis, il est retourné hier, à deux heures, chez MM. Bettremieux. Cette entrevue a duré jusqu'à 3 heures et après trois heures de discussion, le maire de Lannoy n'avait rien pu obtenir. Les patrons ont répondu qu'ils s'en tiendraient aux propositions envoyées mardi aux ouvriers.

M. Joly ne se considère pas comme battu. Il a demandé aux ouvriers qu'une délégation vienne le voir ce matin, à 9 heures, à son bureau : après quoi il retournera à l'usine Bettremieux.

Comme nous le disions hier matin, les propositions des patrons étaient en somme acceptées par les ouvriers.

Sur un seul point les ouvriers demandaient un changement ; ils demandent le travail par roulement, ne voulant pas rentrer par série. C'est sur ce point que les patrons sont inébranlables. Il est vrai que si les ouvriers avaient accepté cette condition, MM. Bettremieux auraient trouvé autre chose. Ce qu'ils veulent, c'est remplacer leur personnel syndiqué par des ouvriers non syndiqués.

REMERCIEMENTS

Les grévistes de l'établissement Bettremieux à Hem, remercient les citoyens Renard, secrétaire général de la fédération du textile, ainsi que MM. Delecroix, député-maire d'Hem, et Alfred Joly, maire de Lannoy, du concours qu'ils leur apportent dans ce conflit.

Ils remercient également la fédération d'une somme de 100 francs votée pour venir en aide aux grévistes.

Ils remercient toute la population de Lannoy et d'Hem du concours qu'elle apporte en versant des gros sous qui leur procurent le moyen de continuer la grève jusqu'à complète satisfaction.

Lille

Chez les Charpentiers-Menuisiers

Le secrétaire général de la Fédération régionale des ouvriers charpentiers menuisiers du Nord et du Pas-de-Calais prévient les camarades de Dunkerque, que le citoyen Facomprez se rendra le dimanche 29 courant à leur bourse du Travail pour discuter sur la Fédération Nationale (mesures à prendre).

Il profite de cet avis pour demander à tous les syndicats adhérents à la Fédération de bien vouloir dès le début de l'année 1908 réunir leurs organisations respectives pour lui envoyer les questions qu'ils désireraient voir figurer au Congrès régional, qu'il convoquera dans le courant de mars à Armentières, il les prie également de bien vouloir donner le chiffre exact de leurs adhérents au camarade Delecueillerie, 28, boulevard des Ecoles à Lille, ainsi que leurs cotisations de 1907 et leur présente son salut syndical.

Le secrétaire général : BONDUEL.

Elle demande une place et vole en attendant

Mme Jacquinot, demeurant au numéro 71, de la rue du Pont-du-Lion-d'Or, recevait jeudi soir vers 6 h. la visite d'une jeune fille de sa connaissance, Céline Dupied, demeurant 24, rue des Brigittines.

D'une voix douce et simulant une grande peine, Céline raconta que sa mère était malade et qu'elle se trouvait dans une grande gêne, car elle-même avait le malheur d'être sans travail.

« Je viens dit la jeune fille, vous prier de bien vouloir me procurer une place, car nous sommes plongés dans la plus profonde misère. »

Très touchée, Mme Jacquinot écoutait toujours la jeune fille et vaquait à ses occupations.

Soudain, un coup de sonnette retentit. C'était la demoiselle de la maison qui rentrait. Sans défiance elle alla ouvrir en hâte.

C'était justement ce que demandait la solliciteuse. Aussi mettant à profit cette courte absence, Céline enleva une bonbonnière placée sur un meuble et renfermant une somme de 45 francs.

Aussitôt, le petit pécule disparut dans les profondes de la visiteuse.

Mme Jacquinot revint aussitôt, et sans se douter de l'acte indélicat que venait de commettre la jeune fille, l'assura qu'elle parlerait à son mari, afin qu'il s'occupa de lui procurer du travail.

Après avoir remercié chaleureusement sa bienfaitrice, et, affirmé que M. Jacquinot n'aurait jamais à se reprocher de l'avoir placée, Céline Dupeid disparut satisfaite surtout d'avoir la poche bien garnie.

Ce n'est que quelques heures plus tard, que Mme Jacquinot s'aperçut de la disparition de sa bonbonnière et de son argent.

Après quelques recherches qui restèrent vaines, ses soupçons se portèrent sur sa visiteuse. Elle se rappela certains détails relatifs à l'attitude de la jeune fille qui lui parurent très étranges, et elle alla conter sa mésaventure à la police.

Le commissaire du 8e arrondissement a ouvert une enquête et fai trechercher activement l'indélicate solliciteuse.

Un gamin qui l'échappe belle

Enfants, ne grimpez jamais sur les tampons des cars.

Nous avons déjà signalé, à plusieurs reprises, l'imprudence des enfants qui, sans se soucier du danger qu'ils courent, se font véhiculer en montant sur les tampons des cars.

Malgré les sérieux accidents qui sont déjà survenus, les enfants, c'est de leur âge, continuent à être insouciants et les accidents recommencent chaque jour.

C'est ainsi que jeudi, vers cinq heures du soir, un gamin de dix ans, le petit Dedeker, demeurant 49, rue Mahieu, s'était juché sur le tampon d'un car A, qui arrivait sur la Grand'Place.

Soudain, l'enfant ayant aperçu l'uniforme d'un brigadier de police qui passait, sauta vivement à terre et s'enfuit. Malheureusement il alla se jeter contre l'avant d'un car F qui arrivait en sens inverse.

Par un hasard vraiment heureux, le bambin fut rejeté sur le côté de la voie.

Des passants, témoins du fait, se portèrent à son secours, et constatèrent que le gamin ne portait aucune blessure.

Le jeune Dedeker, qui venait de l'échapper belle, en a été quitte pour la peur qui, il faut l'espérer, le corrigera de sa mauvaise habitude.

LE GLAIVE DE THEMIS

Sur mandat d'amener de M. Vérin, juge d'instruction, le service de la sûreté a mis en état d'arrestation, jeudi dans l'après-midi, un nommé Victor Fernandez, âgé de 17 ans, sans domicile fixe, inculpé d'abus de confiance.

Le jeune Victor a été écroué à la disposition du juge d'instruction.

LES CAMBRIOLEURS CONTINUENT

La bande des voleurs de métaux s'est de nouveau signalée dans la nuit de jeudi à vendredi.

Des malfaiteurs se sont introduits après avoir fracturé une fenêtre dans les magasins du service des Eaux de l'Arbonnoise, rue Saint-Bernard.

Après avoir fait une scrupuleuse visite, les malandrins se retirèrent en emportant 150 kilos de bronze et de cuivre.

Ce ne fut qu'hier matin que les ouvriers en arrivant à leur travail s'aperçurent du vol.

La police avertie recherche activement les auteurs de ce méfait.

UNE VOITURE EN PANNE

Une voiture chargée de sacs de charbon appartenant à M. Poncelet Laloy, quai du Wault, passait vendredi vers cinq heures du soir, boulevard de la Liberté.

Soudain, à hauteur des Bains Lillois, une roue arrière se brisa net, et une partie du chargement se répandit sur la chaussée.

Aucun accident de personne. Mais la circulation des cars a été interrompue pendant une demi-heure environ.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOMAIN

Terrible imprudence

Mme Cotelle, demeurant à Somain, commit l'imprudence de se coucher avec son jeune enfant, âgé de six mois, dans les bras.

Elle s'endormit et le lendemain matin, elle constata, — on juge de sa douleur — que le pauvre petit était mort étouffé.

DECHY

Suites mortelles d'accident

Nos lecteurs se rappellent que, samedi dernier, on amenait à l'Hôtel-Dieu de Douai, un ouvrier agricole, Edouard Pinchant, au service de M. Jacquart, brasseur à Dechy, qui avait été piétiné par les chevaux qu'il conduisait et qui étaient attelés à une charrue.

Mercredi dans la soirée, le malheureux mourrait sans avoir pu subir l'amputation nécessaire.

Valenciennes

SUITES MORTELLES D'UN COUP DE PIED

Une fillette de 8 ans, Lenne Lucie, demeurant cour Joly, rue de Condé, rentrait chez ses parents, il y a quelques jours, en se plaignant d'avoir reçu un coup de pied d'un gamin, en revenant de l'école.

L'affaire ne paraissait pas grave ; mais bientôt l'enfant parut souffrir davantage, et une fièvre ardente se déclara.

Le docteur Relle, appelé, lui donna ses soins, mais jugea qu'un transfert à l'Hôtel-Dieu était urgent.

La pauvre petite, d'ailleurs chétive, ne put résister. Elle succombait le lendemain à une « ostéomyélite », déterminée par le coup qu'elle avait reçu.

GARE AU BLOC

A l'usine de la Tourelle, un manœuvre, Sabès Joseph, 6 ans, a reçu sur la jambe gauche un bloc de charbon qui a déterminé une plaie assez grave.

Le médecin ne pourra se prononcer avant 15 jours.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

ARRESTATION D'UN ANCIEN FACTEUR. — Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du parquet de Soissons, l'agent de police Fauvet a mis en état d'arrestation le nommé Aristide Detrès, âgé de 33 ans, ancien facteur, inculpé de vol.

Le commissaire de police l'a fait conduire à la prison de Valenciennes, où il a été écroué.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne

UN MARIN BOULONNAIS ASSASSINE A CHERBOURG

Mardi dans la matinée, des pêcheurs de Cherbourg en se rendant sur la plage, à l'endroit appelé le cimetière des navires, aperçurent une épave rejetée par les flots. Ils s'approchèrent et reconnurent le corps d'un matelot de la flotte. Celui-ci ne donnait plus signe de vie.

Les pêcheurs firent part de leur lugubre trouvaille aux autorités maritimes. Le cadavre ne tarda pas à être identifié. C'était celui d'un matelot du premier dépôt des équipages de la flotte, Pierre Malfoy, originaire de Boulogne.

Le cadavre fut déposé à l'amphithéâtre de l'hôpital maritime. Les autorités ouvrirent aussitôt une enquête. Le bruit circulait avec persistance en ville que Malfoy avait été entraîné dans un guet-apens.

En effet, Malfoy était très bien noté et chargé d'une mission des plus délicate. C'est lui qui, chaque jour, se rendait au bureau central de la poste et remplissait les fonctions d'aide-vaguemestre.

La disparition s'est produite au moment où Malfoy revenait avec le courrier.

Des individus ont-ils assassiné l'aide-vaguemestre pour lui enlever les lettres et les mandats qu'elles pouvaient contenir ? Malfoy a-t-il été victime d'une vengeance ? C'est ce que l'enquête menée concurremment par le parquet et les autorités militaires établira.

M. l'administrateur de l'Inscription maritime à Boulogne a tenu à prévenir lui-même avec tous les ménagements de circonstance les parents de Malfoy du coup cruel qui les frappait.

Le beau-frère du défunt M. Hénaux-Malfoy, marin, est parti pour Cherbourg.

ETAPLES

UN MATELOT NOYE. — Un chalutier à vapeur, ayant à bord 11 hommes d'équipage s'était rendu hier sur les lieux de pêche à trois milles au large d'Etaples.

Vers 5 heures, on lança le chalut à la mer. Le lourd filet tomba à l'eau entraînant avec lui un des hommes de l'équipage, M. Louis Chevalier, qui disparut avant qu'on eut pu lui porter le moindre secours.

On hala aussitôt la traille à bord et on en retira le cadavre du malheureux matelot, empêtré de façon presque inextricable dans les rets du filet.

Le chalutier rentra sans retard à Etaples, son pavillon en berne. On prévint avec ménagements la famille du défunt que cette mort tragique plonge dans le plus profond désespoir et probablement dans la misère.

Chevalier était âgé de 45 ans environ. C'était un grand robuste et jovial garçon, très connu des matelots boulonnais. Il était marié et père de huit enfants dont plusieurs en bas âge.

On suppose que l'infortuné aura eu le pied pris dans l'une des amarres ou dans le cap du chalut au moment du lancement et qu'entraîné par son poids, il n'aura pu se retenir au plat bord.

ROUVROY-NOUMEA

SUITES MORTELLES D'ACCIDENT

Le nommé Beuzet Antoine, travaillant aux fours à coke, vient de décéder des suites d'un accident qui lui était arrivé il y a quelques jours.

LA FRANCISCAINE

Mères de familles prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri du rachitisme, donnez-leur la FRANCISCAINE, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. Dépôt : Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille. 4679.4

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

NOS BANDITS

Un garçon de recettes attaqué et dévalisé à Roubaix en plein après-midi

Depuis longtemps, les brigands célèbres sont éclipsés par leurs modernes remplaçants, les exploits de ces aïeux ne sont que de la vulgaire gnognotte à côté des faits comme l'attaque d'un express ou même ce tout petit fait local qui vient à l'audience d'aujourd'hui.

Le 30 novembre, dans l'après-midi, M. Modeste Hennion, garçon de recettes à la Banque de France sortait de la Brasserie Coopérative l' « Union de Saint-Amand », rue Copernic, à Roubaix, son portefeuille sous le bras, un sac d'écus sur l'épaule.

Au moment précis où il mettait le pied dans la rue un individu qui le guettait de l'autre trottoir se précipitait sur lui le bousculait, lui portait un coup de poing, enlevait le sac d'argent et essayait de s'enfuir.

Vite revenu d'une très compréhensible stupéfaction, M. Hennion tirait son révolver et rejoignait le voleur : « Rends-moi mon argent, où je te tue, dit le garçon de recettes !

— De quoi, de quoi ? crânait l'individu, fais pas le malin, où je te prends aussi ton revolver !

Fort heureusement survint un garçon brasseur, M. Richard Bels, qui arrêta le voleur et sacoche dans leur course, remit l'un aux agents et l'autre à son propriétaire.

Laudacieux gredin, auteur de cette agression en pleine ville et en plein jour, est un sieur Auguste Vanmarck, 29 ans, habitant 139, rue du Tilleul, à Roubaix, et déjà quatre fois condamné pour vol.

Il prétend aujourd'hui qu'il n'avait voulu faire qu'une farce.

Aussi tempête-t-il, lorsqu'il s'entend condamner à deux ans de prison. « Ce que j'ai fait ne mérite pas ça, hurle-t-il, cramponné à la barre, c'est injuste !

Les gendarmes doivent entamer une lutte avec lui pour l'arracher du box où il s'accroche et lui faire réintégrer la prison.

TOUJOURS LES « PINCHONS »

Nous avons eu aujourd'hui un exemple de l'effet déplorable que peut avoir un arrêté préfectoral dangereux mis entre les mains de gendarmes qui s'exagèrent facilement leur consigne et leurs droits.

M. Jean-Baptiste Merchez, cabaretier à Wattrelos, avait chez lui des pinsons dont les trilles égayaient le débit et ses clients. Passèrent devant chez lui des gendarmes ennemis de la musique et de la tranquillité de leurs contemporains. « Que ce me semble être des chants prohibés d'oiseaux illégaux, dit le premier pandore en se grattant l'oreille. »

— Ça y ressemble, répondit l'autre, faisons cesser ce sifflet délinquant. »

Et rigides comme la loi, imposants comme des chevaux de corbillard de première classe les gendarmes pénétrèrent dans le débit de M. Merchez.

Celui-ci était absent, ce fut un de ses logeurs, M. Henri Verhaeghe qui les reçut et protesta comme il convenait contre leur prétention de verbaliser à l'intérieur d'un domicile où rien n'appelait les prétendus défenseurs de l'ordre.

Cela valut au protestataire d'être à son tour couché sur le calepin de ces messieurs les gendarmes.

A l'audience M. Merchez dit son indignation contre de tels procédés, les pinsons en outre lui auraient été apportés de Belgique, en juin dernier, avant l'arrêté préfectoral, donc sans contravention. Mais on comprend que l'appat de la prime à toucher ait pu échauffer le zèle des braves pandores, fort heureusement tirés à un nombre restreint d'exemplaires car les gendarmes de Lille qui assistent à l'audience ne se gênent pas pour dire leur pensée sur la façon d'agir de leurs collègues. Cette méthode n'a pas non plus l'approbation du Tribunal qui, après un court délibéré, acquitte MM. Mercher et Verhaeghe.

— M. Désiré Michez, 66 ans, de Leers, et Henri Dervaux, 17 ans, de Wattrelos qui se sont promenés avec la cage de leurs pensionnaires ailés écopent chacun seize francs d'amende.

JEUNE VOLEUSE. — Nous avons raconté comment une pupille des enfants assistés Mlle De Langhai, 17 ans, placée comme servante chez M. Baleu, à Englos, avait en l'absence de ses maîtres pris la clef du coffre fort cachée dans un berceau d'enfant, avait ouvert le coffre et dérobé un billet de mille francs, dédaignant les autres de valeur inférieure. Elle fut pincée et arrêtée à la suite des dépenses anormales qu'elle faisait et on ne lui retrouva qu'une somme de huit cents francs. La jeune voleuse est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

OPPOSITIONS. — Le 4 juillet dernier, et par défaut, on avait condamné à un mois de prison un sieur Jules Dumortier, 30 ans, charretier, renvoyé par son patron et qui avait battu un de ses camarades.

Bien entendu cela avait été baptisé « entrave à la liberté du travail ». Aujourd'hui sur son opposition, la peine de Dumortier est réduite à quinze jours de prison.

— Théophile Roelstraete, chauffeur de M. Franchomme, condamné à quinze jours de prison et cent francs d'amende pour un accident qu'il causa à Marcq par son imprudence, obtient le sursis pour la prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour port d'arme prohibée, cinquante francs d'amende à Kléber Déjardin, journalier à Tourcoing.

— Pour coups réciproques à Roubaix, sont condamnés à seize francs d'amende les frères Dhont Alfred et Achille, Verquel Charles et Louis.

— Henri Rogier de Quesnoy-sur-Deûle, avait, étant ivre, été enfermé au violon municipal. Il en brisa les carreaux. Coût : 25 francs d'amende.

— Pour usage d'un timbre oblitéré de dix centimes, 16 francs d'amende à Jules G..., rue Nationale, à Lille.

L'horloger de la ville

Nous avons raconté dans notre chronique lilloise les vols audacieux commis par le sieur Ch. Veys, 23 ans, employé de commerce.

Cet individu se présentait aux directeurs d'écoles municipales comme horloger officiel, examinait les pendules des classes, remontait par-ci, changeait l'heure, et trouvait le moyen d'emporter l'une ou l'autre, sous prétexte de réparations.

A trois reprises différentes, ce truc réussit, on ne s'apercevait que par la visite de l'horloger authentique des opérations délictueuses de Veys. Les trois pendules volées ont été retrouvées rue St-Genois, chez des brocanteurs auxquels elles avaient été vendues.

Déjà condamné pour vol et abus de confiance, Veys fera cette fois 4 mois de prison.

LES MAUVAIS PARENTS. — Léonard Baens, 14 ans, d'Armentières, est poursuivi pour vagabondage et mendicité. C'est un malheureux gamin que son père pousse à tendre la main, préférant les revenus de ce honteux trafic au souci de mettre son enfant en apprentissage.

Pour le soustraire à cette mauvaise influence, le Tribunal confie l'enfant à l'Assistance publique.

VIOLENTS. — Ces derniers jours, à Marquette, M. Thieffry intervenait dans une dispute que Demory Alfred, 23 ans, marinier, avait avec sa mère. Cette intervention fut mal reçue et occasionna une bagarre à laquelle prirent part Demory et les frères Delmaer, Georges et Daniel. Des passants furent battus et même frappés de coups de couteau, c'est le cas de MM. Haez et Marescaux qui, pourtant, ne peuvent désigner leur agresseur.

Demory et Daniel Delmaer sont condamnés à 25 francs d'amende ; Georges Delmaer est acquitté.

— Em. Vanoverbecque, 39 ans, tourneur à Halluin, a outragé les gendarmes en les traitant de lâches. 1 mois de prison.

— 3 jours de prison à Desmet Isidore, 45 ans, et Sosthène Vandamme, 24 ans, tous deux journaliers à Pérenchies, pour coups aux époux Dewader.

LES ECRASEURS. — Les bouchers ont, en général, l'habitude de considérer les rues de Lille, comme un champ de course et les piétons comme de la viande à écraser. Le jeune Splingart, 14 ans, fils d'un boucher de la rue de Juliers, débouchant avec sa voiture de la place Vancœnacker dans la rue Courmont, a écrasé le 29 septembre, à 10 heures du matin, la jeune Louise Desmet, habitant la rue Fénelon.

On a fait venir à titre de témoins des gens qui racontent les choses les plus abracadabrantes. Les bouchers doivent aller vite, dit l'un, la vitesse de leur voiture a pour effet de conserver la fraicheur de leur viande ! En tout cas, Splingart n'allait pas vite dit un autre, peut-être le pas, peut-être le trot, c'est tout. Les peut-être sont délicieux. Etant donné son âge, le tribunal acquitte le jeune prévenu tout en déclarant son père responsable.

BON LAIT. — Pour écrémage à 15 % du lait par lui mis en vente, 100 francs d'amende sont infligés à J.-B. Bracqueval, 45 ans, cultivateur à Toufflers.

PAR CRAINTE DES AVERSES. — Gabriel Polet, 31 ans, ouvrier agricole, récidiviste dangereux, a volé deux parapluies à M. Desmet, de Pérenchies.

4 mois de prison.

LES PETITS OISEAUX. — Encore 16 fr. d'amende pour colportage de pinsons, à Yves Delavie, 44 ans, tisserand, à Wattrelos.